

## L'INFORMATION DU PUBLIC A LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES PEMP (PLATES-FORMES ÉLEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL) R486

### 1. Objet

ALTA Prévention propose des formations dans le domaine des CACES® R486 PEMP ou des autorisations à ses clients.

Ces formations sont réalisés en présentiel.

### 2. Pré-requis

- Etre reconnu apte à la conduite d'engins par la médecine du travail.
- Posséder une compréhension orale et écrite du français.
- Etre âgé de 18 ans. (sauf dérogation spéciale délivrée par l'inspection du travail)

### 3. Objectifs

La formation vise à situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.

Elle vise à l'issue de la formation, à ce que le stagiaire sera capable :

- De situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.
- De comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de la PEMP pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort.
- D'expliciter et de justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation de la PEMP.
- De réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre de la PEMP.

### 4. Contenu de la formation.

Il est détaillé sous forme de compétences à acquérir par le stagiaire afin d'atteindre les objectifs fixés.

#### Connaissances théoriques

##### A Connaissances générales.

Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...),

Rôle et responsabilités du responsable de chantier,

Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...),

Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...),

Rôle et responsabilités de l'accompagnateur,

Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

##### B - Technologie des PEMP.

Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification,

Terminologie et caractéristiques générales (hauteur plancher / hauteur de travail, portée, charge maximale d'utilisation, pente / dévers autorisés, vitesses de translation en position basse / haute, rayon de braquage...),

Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation,

Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation, (limiteur de charge / de moment, détecteur de dévers, arrêt d'urgence, limiteur de pression, asservissement des stabilisateurs, contrôle de position transport, alarmes...) - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs,

Identification et rôle des différents postes de commande des PEMP (normal, de dépannage, de secours) et organes de service correspondants,

Types d'organes de roulement existants sur les PEMP (pneumatiques pleins ou gonflés à la mousse, bandages),

Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP (connaissances de base :

fonction du carburant, du lubrifiant, du liquide de refroidissement...),

Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.

##### C - Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES®.

Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP existantes :

- PEMP des types 1, 2 et 3,
- PEMP des groupes A et B,
- PEMP thermiques, électriques...,
- PEMP pour utilisation intérieure / extérieure...

Usages courants et limites d'utilisation des différentes PEMP existantes,

Définition et limites des catégories de CACES® R.486 pour les PEMP concernées.

#### **D - Notions élémentaires de physique.**

Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,  
Conditions de stabilité (centre de gravité, moment de renversement...).

#### **E - Stabilité des PEMP.**

Conditions d'équilibre des PEMP,  
Facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions et pendant les déplacements,  
Règles de stabilisation des PEMP,  
Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur (charge maximale / hauteur / portée),  
Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plate-forme.

#### **F - Risques liés à l'utilisation des PEMP.**

- renversement de la PEMP :
  - défaut d'horizontalité du châssis,
  - défaillance des appuis,
  - effet du vent,
  - effort latéral excessif exercé depuis la plate-forme,
  - heurt avec un engin ou un obstacle, en hauteur ou au sol...
- chute de hauteur du conducteur ou d'un opérateur embarqué dans la plate-forme :
  - inclinaison excessive de la plate-forme,
  - heurt de la plate-forme avec un obstacle en hauteur,
  - heurt du châssis avec un obstacle au sol,
  - freinage brutal...
- heurts de personnes au sol,
- écrasement / coincement contre un obstacle d'une partie du corps du conducteur ou d'un opérateur embarqué dans la plate-forme,
- collision avec un autre équipement de travail mobile (engin, chariot, appareil de levage...),
- chute d'objet depuis la plate-forme,
- risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, fumée, vapeur, poussière...),
- risques liés à l'utilisation de carburant, de fluide hydraulique..., modalités de leur manipulation,
- risques liés à la mise en œuvre des batteries d'accumulateurs, modalité de réalisation des opérations courantes connexion / déconnexion, manipulation, mise en charge...),
- risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre (mécanique, électrique, hydraulique...),
- risques liés à l'environnement (lignes électriques, voies de circulation, présence d'émetteurs...),
- risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel et restriction d'usage associée...),
- risques liés au bruit,
- risques liés au gabarit de la PEMP,
- risque d'incendie / explosion,
- risque liés à une mauvaise ventilation du local (intoxication par les gaz d'échappement...).

Autres risques liés aux travaux à réaliser depuis la plate-forme (projection de matière sur la PEMP, outils et produits utilisés, coactivité, encombrement de la plate-forme...).

#### **G - Exploitation des PEMP.**

Opérations interdites (levage de charges suspendues à la plate-forme, entrée / sortie de la plate-forme en position haute, utilisation en extérieur d'une PEMP inappropriée, utilisation d'un escabeau d'un support ou du garde-corps pour atteindre une position de travail plus élevée, se positionner sous une charge suspendue...),  
Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP,

Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,

Justification du choix et du port des EPI (ancrage et dispositif de retenue) en fonction des préconisations du constructeur,

Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer :

- définition des charges (masse des opérateurs et des outillages embarqués),
- hauteur maximale d'intervention,
- déport horizontal maximum,
- nature, état, planéité et horizontalité (pente et dévers) du sol,
- passage disponible pour accéder à la zone d'intervention (largeur et hauteur),
- contraintes de site (présence de regard, de fouille, de trottoir, de lignes aériennes...),
- circulation d'engins, de véhicules, de piétons...,
- nature du travail à réaliser (projection de matière, chute d'objets, incendie...),
- coactivité...

Limites d'emploi (vent limite de service, nature de la surface de roulement et d'appui, pente et dévers autorisés, force manuelle latérale admissible, distance de sécurité avec les lignes électriques aériennes...),

Signification des différents pictogrammes (en particulier sur la PEMP) et des panneaux de circulation,

Repérage, sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques,

Balisage de la zone d'évolution,

Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la PEMP,

Consignation des équipements interférents (ponts roulants, portiques...),

Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours,  
Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments),  
Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...).

#### **H - Vérifications d'usage des PEMP.**

Principales anomalies concernant :

- les suspentes (chaines, câbles...) et mécanismes d'élévation,
- la structure,
- les mécanismes,
- les dispositifs de sécurité,
- les sources d'énergie,
- le circuit hydraulique,
- les organes de freinage et de direction,
- les bandages et pneumatiques,
- etc.

#### **Savoir-faire pratiques.**

##### **A - Prise de poste et vérification.**

Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),

Mise en configuration d'exploitation de la PEMP,

Vérification visuelle de l'état de la PEMP (structure, suspentes...) et de ses contacts avec le sol (stabilisateurs, organes de roulement...) afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,

Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité pouvant être actionnés manuellement ou testés sans charge (postes de secours et de dépannage, freinage, limiteurs de courses, limiteur de dévers, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...),

Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs,

Vérification des conditions météorologiques (coup de vent, orage...),

Vérification de l'adéquation de la PEMP à chaque opération à réaliser, notamment que la manutention est possible compte tenu de la capacité de la PEMP, de la hauteur et de la portée éventuelle (courbes de charges), Dans la zone d'évolution, identification des sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la PEMP, et choix du parcours adapté,

Balisage de la zone d'évolution,

Suivant le type de PEMP, déploiement des stabilisateurs et réglage l'horizontalité du châssis – Repli des stabilisateurs en fin d'intervention.

##### **B - Conduite et manœuvres.**

Monter et descendre en sécurité de la PEMP (règle des 3 points, sans sauter...) et s'assurer du retour en position du dispositif d'accès (portillon, sous-lisse relevable...),

Positionner la PEMP / la plate-forme en fonction de la tâche à effectuer, à un emplacement précis, en respectant une distance de travail et de sécurité de 50 cm environ par rapport aux obstacles (structure, charpente, machine...),

Déplacer la PEMP / la plate-forme le long de parois verticales et horizontales, dans un espace limité... ,

Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,

Vérifier les points d'appui (roues, stabilisateurs...) de la PEMP à chaque positionnement,

Suivant le type et le groupe de PEMP :

- circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, dans toutes les configurations possibles du poste de conduite,
- effectuer les différents mouvements de la plate-forme en douceur, avec progressivité, sans heurt jusqu'à une distance d'approche de 20 cm environ, en respectant les règles de sécurité adaptées,
- charger et décharger une PEMP de type 3 sur un engin de transport :
- vérifier l'adéquation de la PEMP / du porte-engins à l'opération envisagée :
  - connaître la masse et le gabarit de la PEMP,
  - s'assurer de sa capacité à franchir un plan incliné,
  - vérifier que la masse est compatible avec la capacité de l'engin de transport.
- apprécier si le positionnement du porte-engin permet la montée / la descente de la PEMP en sécurité,
- positionner la PEMP dans l'axe de l'engin de transport et effectuer la manœuvre,
- après le chargement, mettre la PEMP en configuration de transport et identifier ses points d'arrimage.

Effectuer une manœuvre de descente de la plate-forme :

- au sol, savoir exécuter une manœuvre de descente de secours / de dépannage de la plate-forme,
  - depuis la plate-forme, savoir faire exécuter une manœuvre de descente de dépannage à un opérateur au sol.
- Communiquer avec l'accompagnant ou, le cas échéant, le chef de manœuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401) - Savoir réagir à un signal d'alerte,  
Stationner et arrêter la PEMP en sécurité.

### **C - Fin de poste – Opérations d’entretien quotidien – Maintenance.**

Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,  
Effectuer les opérations d’entretien journalier,  
Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

Le contenu de la formation fait référence à différentes sources telles que La R485 de la CNAMT, le code du travail, des documents internes de l’entreprise et divers documents publiés par l’INRS.

Ces objectifs n’impliquent aucune obligation de résultats pour ALTA PREVENTION qui s’engage simplement à fournir au client l’ensemble du support documentaire détaillé dans son offre de formation.

### **5. Durée de la formation :**

De 2 à 4 jours soit de 14 à 28 heures (sur la base de 7 heures par jour) en fonction de l’expérience du candidat.

### **6. Modalités et délais d’accès :**

Contactez Enrique PLATA, Gérant d’ALTA PREVENTION :

-Par mail : [formation@altaprevention.fr](mailto:formation@altaprevention.fr)

-Par téléphone : 0699851053

-Par message en utilisant le formulaire web sur <https://www.altaprevention.com>

Vous serez recontacté rapidement par mail ou téléphone afin de définir ensemble la date et les modalités de votre formation selon le planning ALTA PREVENTION.

Les informations ci-après seront communiquées dans la convocation qui sera envoyée avant la formation.

La formation est délivrée en présentiel.

La formation a lieu du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 dans les locaux d’ALTA PREVENTION 13 route d’Archettes 88550 JARMENIL ou dans les locaux du client.

### **7. Prix et règlements**

Les formations sont proposées par ALTA PREVENTION au tarif de Tarifs : de 780 € HT à 4680 € HT selon la formation inter ou intra entreprise : “Devis détaillé sur demande”

. sur [www.altaprevention.com](http://www.altaprevention.com),

. [formation@altaprevention.fr](mailto:formation@altaprevention.fr)

. Par téléphone au 06 99 85 10 53.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l’émission de la facture correspondante si le statut de l’organisme le prévoit.

### **8. Contact**

Dans le cadre de son offre de formation, ALTA PREVENTION permet à ses clients de nous contacter via :

. Une adresse mail : [formation@altaprevention.fr](mailto:formation@altaprevention.fr).

. Un numéro de téléphone : 0699851053.

. Une adresse postale : 12 rue du Moulin 88510 ELOYES

### **9. Modalités d’évaluation**

ALTA PREVENTION évalue les stagiaires :

Dans un 1er temps, ALTA PREVENTION définit les acquis des apprenants à un instant donné de la formation, par rapport à un objectif pédagogique défini par le formateur, fonction diagnostique.

Dans un 2ème temps, pour chaque apprenant, ou en global (sur l’ensemble de la formation) ALTA PREVENTION propose des axes d’amélioration (nouvelles situations d’apprentissage, reformulation, nouvelles méthodes ou techniques pédagogiques, ...) permettant au final, que tous les apprenants atteignent l’objectif défini, fonction régulatrice de l’évaluation formative.

Cela induit donc, de la part du formateur, une totale transparence du processus d’apprentissage et d’évaluation, en l’obligeant à établir et à exposer les objectifs d’apprentissage et l’évaluation.

Pour ce faire il utilise :

- des interrogations orales (questions à la cantonade, individuelles, ...)
  - des QCM (Questions à Choix Multiples) / QCU (Questions à Choix Unique)
  - des études de cas restituées en individuel ou en collectif
  - des mises en situation (c’est dans cette catégorie que se situent les cas concrets évoqués dans les recommandations qui permettent de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire.
- L’évaluation a lieu avant la formation (niveau de départ) et à l’issue (niveau des acquis suite à la formation).

### 10. Méthodes mobilisées

ALTA PREVENTION évalue les stagiaires sur la base de :

- Méthode heuristique, pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

Remue-méninge (brainstorming), exercices des représentations, mes tests essais /erreurs, étude de cas, questionnement, l'analyse d'incident.

- Méthode démonstrative, pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

L'exposé direct, l'exposé interactif ou participatif, de vidéo, de diaporama, de démonstration pratique.

- Méthode applicative. Pour la mise en œuvre de cette méthode, plusieurs techniques pédagogiques sont utilisables, telle que :

Pour la partie théorique : Questions écrites QCU (test CACES®)

Pour la partie pratique : Questions orales (pour certains points l'évaluation), Mises en situation de conduite (test CACES®).

Ce qui permet de contrôler la bonne acquisition des compétences par le stagiaire. L'évaluation a lieu à l'issue (niveau des acquis suite à la formation).

### 11. Accessibilité aux personnes handicapées

Dans le cadre des formations dispensées sur les sites d'ALTA PREVENTION, l'accueil des personnes en situation de handicap est possible après l'évaluation de la nature de l'handicap.

Les mesures à prendre, nécessaires à la réalisation d'une formation, sont à définir conjointement entre la personne en situation de l'handicap, son employeur si besoin et le référent handicap d'ALTA PREVENTION. Afin d'anticiper au mieux les besoins, il est demandé à chaque employeur inscrivant une personne reconnue en Qualité de Travailleur Handicapé de le signaler dès la prise de contact avec le service administratif.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter dès que possible notre référent handicap (Enrique PLATA au 06.99.85.10. 53) pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner, vous former ou vous orienter.

L'accès à nos centres ne peut se faire qu'en véhicule personnel.

Aucun transport en commun, bus et train ne permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour rejoindre l'organisme ALTA PREVENTION.